



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires

Partis politiques

Associations faitières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faitières de l'économie

Autres milieux intéressés

Berne, le 1^{er} février 2017

**Mise en œuvre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050:
ouverture de la procédure de consultation sur les modifications à l'échelon de l'ordonnance**

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} février 2017, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la mise en œuvre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 8 mai 2017.

Les modifications au niveau de la loi, approuvées par le Parlement le 30 septembre 2016, impliquent les adaptations suivantes:

- révision totale de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'énergie (OEne, RS 730.01)
- révision partielle de l'ordonnance du 21 mai 2008 sur la géologie nationale (OGN; RS 510.624)
- révision partielle de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur la réduction des émissions de CO₂ (ordonnance sur le CO₂; RS 641.711)
- révision totale de l'ordonnance du 24 novembre 2006 du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité (OAO; RS 730.010.1)
- révision partielle de l'ordonnance du 22 novembre 2006 sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie (Oémol-En; RS 730.05)
- révision partielle de l'ordonnance du 10 décembre 2004 sur l'énergie nucléaire (OENU; RS 732.11)



- révision partielle de l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI; RS 734.71)

Les modifications prévues font l'objet d'un rapport explicatif pour chaque ordonnance. Elles représentent les adaptations requises par le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 à l'échelon de l'ordonnance. C'est pourquoi elles sont mises en consultation comme un ensemble. Les modifications de l'ordonnance consécutives aux mesures fiscales dans le domaine du bâtiment décidées par le législateur fédéral sont effectuées dans le cadre d'une procédure séparée sous la direction du Département fédéral des finances.

Dans le cadre de la révision totale de l'OEnE, trois nouvelles ordonnances sont créées:

- La nouvelle ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER) regroupe les dispositions relatives au système de rétribution de l'injection, à la rétribution unique, aux contributions d'investissement et au soutien des grandes installations hydroélectriques existantes.
- La nouvelle ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique d'installations, de véhicules et d'appareils fabriqués en série (ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE) regroupe les prescriptions énergétiques affectant les installations, les véhicules et les appareils.
- L'ordonnance sur l'énergie (OEnE) totalement révisée comporte les dispositions restantes de l'actuelle OEnE.

Les rapports explicatifs correspondants fournissent des informations à ce sujet et sur les différentes révisions partielles.

Le référendum contre le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 a abouti. La votation référendaire est prévue le 21 mai 2017. La procédure de consultation doit être déjà lancée avant la votation populaire afin que les modifications des lois et des ordonnances puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Si le projet de loi devait être rejeté en votation populaire, la situation demeurerait inchangée et les travaux commencés seraient arrêtés.

Nous vous invitons à prendre position d'ici au **8 mai 2017** sur les projets d'actes législatifs et sur les rapports explicatifs, notamment sur les variantes concernant la liste d'attente RPC. Les projets et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

energiestrategie@bfe.admin.ch

En annexe figure une liste des personnes qui se tiennent à disposition pour répondre à vos questions.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération

Vos interlocuteurs

Thème	Personne de contact	Courriel	Téléphone
Ordonnance sur l'énergie	Beat Goldstein	beat.goldstein@bfe.admin.ch	058 46 53436
<ul style="list-style-type: none"> Garantie d'origine, marquage de l'électricité, obligation de reprise et de rétribution Aménagement du territoire et développement des énergies renouvelables Consommation propre Appels d'offres publics Géothermie Supplément perçu sur le réseau et organe d'exécution Indemnisation des centrales hydroélectriques Remboursement du supplément perçu sur le réseau et consommation énergétique des entreprises Bâtiments, contributions globales Encouragement 	Markus Geissmann Guido Federer Matthias Galus Kurt Bisang Gunter Siddiqi Nicole Lörtscher Manfred Kummer Andreas Scheidegger Thomas Jüd Philippe Müller	markus.geissmann@bfe.admin.ch guido.federer@bfe.admin.ch matthias.galus@bfe.admin.ch kurt.bisang@bfe.admin.ch gunter.siddiqi@bfe.admin.ch nicole.loertscher@bfe.admin.ch manfred.kummer@bafu.admin.ch andreas.scheidegger@bfe.admin.ch thomas.jued@bfe.admin.ch philippe.mueller@bfe.admin.ch	058 46 25610 058 46 25875 058 46 53242 058 46 32241 058 46 25324 058 46 35219 058 46 29393 058 46 25554 058 46 25661 058 46 34172
Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables	Laura Antonini	laura.antonini@bfe.admin.ch	058 46 25397
<ul style="list-style-type: none"> Système de rétribution de l'injection Rétribution unique pour les installations photovoltaïques Contributions d'investissement pour les installations de biomasse Contributions d'investissement pour les petites installations hydroélectriques Soutien aux grandes installations hydroélectriques existantes 	Wieland Hintz Daniel Binggeli Matthieu Buchs Benno Frauchiger Guido Federer Christian Dupraz	wieland.hintz@bfe.admin.ch daniel.binggeli@bfe.admin.ch matthieu.buchs@bfe.admin.ch benno.frauchiger@bfe.admin.ch guido.federer@bfe.admin.ch christian.dupraz@bfe.admin.ch	058 46 93089 058 46 26823 058 46 25640 058 46 25635 058 46 25875 058 46 55270
Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique	Mihaela Grigorie	mihaela.grigorie@bfe.admin.ch	058 46 25644
<ul style="list-style-type: none"> Appareils pour la production de chaleur, l'eau chaude et la ventilation Véhicules 	Olivier Meile Thomas Weiss	olivier.meile@bfe.admin.ch thomas.weiss@bfe.admin.ch	058 46 25699 058 46 32905
Ordonnance sur le CO₂	Sebastian Dickenmann	sebastian.dickenmann@bfe.admin.ch	058 46 25166
<ul style="list-style-type: none"> Véhicules Contributions globales pour les bâtiments Géothermie Installations CCF 	Thomas Jüd Gunter Siddiqi Lukas Gutzwiller	thomas.jued@bfe.admin.ch gunter.siddiqi@bfe.admin.ch lukas.gutzwiller@bfe.admin.ch	058 46 25661 058 46 25324 058 46 25679
Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité	Matthias Galus	matthias.galus@bfe.admin.ch	058 46 53242
Ordonnance sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité	Beat Goldstein	beat.goldstein@bfe.admin.ch	058 46 53436
Ordonnance sur l'énergie nucléaire	David Erni	david.erni@bfe.admin.ch	058 46 53435
Ordonnance sur les émoulements et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie	Zeno Schnyder von Wartensee	zeno.schnyder@bfe.admin.ch	058 46 52006